

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités et, en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel ; la contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux à fin 2001.

L'entente intercommunale / convention "Fonds culturel Riviera" (FCR) est entrée en vigueur, suite à son adoption par les dix conseils communaux, fin 2002, et à son approbation par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2003.

En 2007, 2009 et 2010 ce sont respectivement 5, 4 puis 1 nouvelles institutions qui ont été intégrées au FCR et ce, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Selon l'art. 4 de l'entente intercommunale, les membres du CA sont désignés par leur municipalité, pour la durée d'une législature, et la présidence assurée par tournus alphabétique pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par Mme Ursula Bucher, conseillère municipale à Corsier. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leur demande de subvention ainsi que leur rapport annuel respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de Mme Ursula Bucher, présidente du fonds, de Mme Madeleine Burnier, conseillère municipale à Vevey et de M. Laurent Wehrli, conseiller municipal à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITES 2010

Au cours de l'année 2010, le CA a tenu 4 séances et le BE s'est, quant à lui, réuni à 5 reprises. La préparation des comptes 2009, le traitement des demandes de soutien ponctuel et l'élaboration du budget 2011 ont été les principaux sujets traités cette année.

En outre, le FCR a pris position sur le projet de Loi sur la promotion de la culture, dans le cadre de la consultation officielle. Le BE y a consacré 1 séance, sur la base des réflexions menées par le SAI.

Budget 2011

Il est rappelé, qu'en vertu de l'art. 18 de l'entente intercommunale, le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires.

Comme pratiqué depuis le début de la nouvelle législature (mi-2006), le BE, avec l'appui du SAI, s'est attelé à la préparation du budget 2011, selon un processus d'analyse et de réflexion tenant compte de l'évolution des institutions et des demandes formulées.

En synthèse, le budget 2011 a été établi sur la base du maintien de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant, de l'intégration des Associations « Les Trois-quarts » et « Live in Vevey » et, globalement, de la reconduction des soutiens accordés aux institutions bénéficiaires. Les municipalités ont approuvé le budget à l'unanimité.

Agenda régional

Comme en 2009, l'agenda régional est paru à une fréquence bimestrielle, soit à 6 reprises en 2010.

La saisie des manifestations culturelles s'est faite par le biais du site internet www.agendariviera.ch, mis en ligne fin 2007.

L'impression et la distribution de chaque numéro sont toujours assumées par les mêmes partenaires soit respectivement Swissprinters (anciennement IRL) et La Poste. Depuis fin mars 2009, le graphisme et la mise en page sont de la responsabilité de « Alain Robert Studio ». La coordination et le suivi financier sont assurés par le délégué culturel de Vevey et le SAI.

Soutiens ponctuels

Pour mémoire, un document intitulé « Information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds Culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch) fin 2007. Ce document a pour but de permettre aux institutions de connaître les conditions cadres d'octroi d'un soutien ponctuel, de visualiser le contenu du dossier à fournir et la façon dont la demande est traitée.

On constate une augmentation constante et importante des demandes de soutien ponctuel qui, de 13 en 2008, sont passées à 26 en 2009 et à 33 en 2010. Ces demandes ont été examinées par le CA du fonds, sur la base d'un examen préalable du BE et des critères définis pour l'octroi d'un soutien ponctuel. 12 demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du CA en 2010, dont 8 soutiens ponctuels ont été versés aux institutions suivantes :

- Association AlterEgo
- Association Fête multiculturelle (10^{ème} anniversaire)
- Association Quartier de la Valsainte (20^{ème} anniversaire)
- Association romande pour la valorisation des arts - ARVA (10^{ème} anniversaire)
- Cie ADN Dialect
- Cie Les Exilés
- Cie Reminox's
- Fondation du Château de Chillon.

A ces demandes, s'ajoutent également celles qui ont été acceptées par le CA en 2009, mais versées en 2010, soit :

- Associations Arts mouvementés
- Ballet Riviera
- Bilbo le Hobbit
- Cie Prototype Status
- Cie ... et puis s'en vont
- Rêves en stock.

Par ailleurs, les demandes suivantes ont été admises par le CA en 2010, mais seront versées en 2011, soit :

- Association des amis d'Arabesque
- Association Focus
- Florence von Burg : conte musical.

Il convient également de préciser que le soutien ponctuel admis pour Art Forum en 2010 n'a pas été versé, faute de manifestation. Ce montant a cependant été maintenu pour 2011.

21 autres demandes de soutien ponctuel ont été refusées : Association Ballets Octavio de la Roza, Association Capoeira, Association des amis du Vieux Vevey, Association du Festival de St-François, Association Fablous, Association Festival Suisse de chœurs d'enfants et de jeunes, Association Gangster Prod, Association L'Improvisible Festival, Association Live In Vevey, Association Lieu Ouvert pour la Culture et l'Art Local – Local, Association Montreux Miniature's show, Association Société d'art public, Association Théâtre-ensemble Chantier interdit, Cie Ballet Riviera, Cie iFuristir, Cie le Mesureur, Cinérive S.A., Collectif Impro Riviera Events, Fondation Château de Chillon : Exposition, Société de développement de Corseaux et -36° Edition.

Commission intercommunale de gestion

Dite commission s'est réunie en mai pour le contrôle des comptes 2009 et en novembre pour l'examen du budget 2011, en présence de membres du CA.

Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées de la manière suivante :

- ⇒ séance de mai 2010 :
Présidence : M. Jean-David Pelot, conseiller communal à Chardonne
Rapporteur : M. Kurt Egli, conseiller communal à La Tour-de-Peilz.
- ⇒ séance de novembre 2010 :
Présidence : Mme Doris Jaggi-Héritier, conseillère communale à Vevey
Rapporteur : Mme Dominique Pittet, conseillère communale à Jongny.

A l'unanimité, la commission intercommunale de gestion a recommandé l'adoption, d'une part, des comptes 2009 et d'autre part, du budget 2011, aux conseils communaux de la Riviera.

Comptes 2010

Les comptes 2010 enregistrent des encaissements pour plus de 3,5 millions (soit Fr. 48.- par habitant). Les montants octroyés aux 20 institutions bénéficiaires et à l'agenda régional s'élèvent à plus de Fr. 3,4 millions. En outre, le montant accordé par le fonds aux soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 160'000.-. Ce montant correspond à la fois aux soutiens ponctuels versés en 2010 et à la provision pour ceux qui seront versés en 2011.

Comme déjà mentionné plus haut, il est rappelé que la subvention pour Art Forum, ainsi que le soutien ponctuel qui lui a été accordé en 2010 sont reportés en 2011.

Le solde disponible, dont le montant s'élève à Fr. 44'751.70 sera affecté aux soutiens ponctuels en 2011.

SAI - Vevey, le 17 mars 2011 SK/LMS/nc